

## MAIRIE DE WARLUIS

### Compte rendu simplifié du Conseil Municipal du 10 juin 2021

(Le compte rendu complet est disponible sur le site internet de la Mairie ou sur les panneaux d'affichage municipal)

*Mesures COVID obligent, le Conseil s'est tenu en présentiel (Mairie) et en distanciel. Un conseiller était absent, excusé et représenté. Un autre conseiller était absent et excusé. Les warluisiens pouvaient assister à ce Conseil en distanciel, par visioconférence.*

#### ✓ Travaux de voirie rue de la gare :

Mme le Maire présente le projet de réfection prévu rue de la gare. Le Conseil approuve à l'unanimité ce projet.

#### ✓ Travaux de voirie entre Warluis et Bruneval :

Mme le Maire expose que le projet de travaux de voirie commencé en 2019 pour la réfection de différentes rues est à terminer. Le Conseil accepte à l'unanimité la fin de la réalisation de ces travaux.

#### ✓ Sécurisation des piétons sur la RD 1011 :

Suite à l'étude de l'ISR, et après avis de la commission municipale d'urbanisme du 12/04/21, le Conseil (unanimité) décide de sécuriser les passages piétons (installations de panneaux lumineux), et s'engage à réaliser ces travaux dès l'obtention des subventions.

#### ✓ Projet d'une aire de jeu :

Le renouvellement et l'aménagement d'une aire de jeu à l'école maternelle est à prévoir. Le Conseil (unanimité) donne son accord pour l'acquisition de jeux, et le remplacement de la dalle amortissante.

#### ✓ Rénovation de l'éclairage public :

Mme le Maire informe qu'une grande partie de l'éclairage public est vétuste. La rénovation des équipements anciens et la maintenance permettrait à la commune de réaliser des économies d'énergie. Le Conseil donne son accord (unanimité) pour lancer une étude et un appel d'offre à ce sujet, et la création d'une commission municipale chargée de préparer cet appel d'offre.

#### ✓ Isolation des bâtiments et économie d'énergie :

Ce point concerne les bâtiments communaux, dont la salle communale.

Concernant la salle communale, Mme le Maire a rencontré un architecte pour avis. Ce dernier préconise un inventaire de l'état de la structure et de sa solidité, avant d'envisager des travaux. Le Conseil décide (unanimité) de faire réaliser ces différentes études.

#### ✓ Forêt communale : replantation dans le marais de Merlemont :

Mme le Maire propose de demander une subvention à la région Hauts de France pour le projet de replantation de 1200 arbres sur une parcelle de 1,5 ha dans le marais de Merlemont. Cette opération coûterait 5600€ et la subvention serait de 4500€.

Le Conseil approuve à l'unanimité le projet, autorise Mme le Maire à demander une subvention, et s'engage sur la gestion et la pérennité de ce projet pour préserver le marais de Merlemont.

#### ✓ Demande d'élaboration d'un aménagement de la forêt communale de Warluis :

Mme le Maire propose au Conseil de se prononcer sur une révision d'aménagement de la forêt communale, proposé par l'ONF.

Cet aménagement comprend une analyse de la forêt, des objectifs tenant compte des souhaits du propriétaire, et un programme d'actions nécessaires ou souhaitables. Le Conseil vote à la majorité un avis favorable à cette proposition.

#### ✓ Déclassement d'une sente suite au projet de plateforme logistique Proudreed :

Mme le Maire expose le cas du chemin rural n°13 (zone industrielle, rue de la Gare), qui n'existe plus depuis la construction de la conserverie en 1968. Une partie de ce chemin avait alors été remplacé par un itinéraire de substitution, le « chemin Maquin ».

Le Conseil décide à l'unanimité le déclassement de la partie du chemin rural n°13 incluse dans le projet de la plateforme, la vente à la Sté Proudreed pour la somme de 1€, et la signature d'une convention de mécénat avec la société Proudreed pour tous les frais engagés par la commune pour cette opération.

#### ✓ Installation d'un distributeur de produits frais :

Mme le Maire présente la demande de Mr Breton, boucher, qui souhaite installer dans le village un distributeur de produits frais, accessible 24h/24.

Le Conseil donne à la majorité son accord pour cette installation (le lieu sera déterminé ultérieurement, après avis favorable des services de l'urbanisme et des bâtiments de France), et accepte que Mme le Maire signe un projet de convention pour le prix de location du terrain et le raccordement électrique de ce distributeur.

✓ **Mise en place du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)**

Mme le Maire rappelle qu'au 1<sup>er</sup> juillet 2021, Le PLU devient PLUI (loi ALUR).

Ce PLUI se présentera sous la forme d'un document issu d'une construction conjointe des communes de l'Agglo du Beauvaisis. Chaque Maire gardera la compétence de délivrer les autorisations d'urbanisme sur sa commune, et chaque commune conservera sa liberté fiscale.

Le PLUI étant de droit, le Conseil n'a pas à prendre de délibération concernant ce point.

✓ **Eaux pluviales du futur lotissement :**

Mme le Maire informe le Conseil que des études sont en cours avec les services de l'Agglo pour la gestion des eaux pluviales du futur lotissement, et des rues Pasteur, Buquet et Elbée.

✓ **Projet d'une maison de santé :**

Mme le Maire a rencontré plusieurs professionnels de santé qui souhaitent participer au projet. L'accord est donné pour la rédaction d'une convention, qui sera rédigée pour être présentée au conseil d'administration de l'EPFLO, à l'établissement public foncier et au Conseil Municipal en septembre 2021, ainsi que la rédaction d'un contrat d'engagement pour les professionnels de santé.

✓ **Recours partiel contre le PLU :**

Le Conseil fixe une commission d'urbanisme le 17/06/2021 pour poursuivre l'étude du dossier.

✓ **Convention de répartition intercommunale des charges scolaires :**

Le Conseil décide à l'unanimité de fixer les charges de fonctionnement à la somme de 600€ par enfant résidant à Montreuil sur Thérain pour l'année 2020/2021 et autorise Madame le Maire à signer la convention.

✓ **Taxe foncière sur les propriétés bâties - suppression de l'exonération de 2 ans des constructions à usage d'habitation :**

Pour se conformer à la législation, le Conseil décide à l'unanimité de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière à 40% de la base imposable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 sur les propriétés bâties en faveur de constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements.

✓ **Adhésion de la communauté de communes Thelloise au syndicat d'énergie de l'Oise :**

Le Conseil, suite à l'exposé de Mme le Maire, approuve l'adhésion de la communauté de commune Thelloise au SE 60.

✓ **Questions diverses :**

Mme le Maire informe le Conseil

- sur l'arrêt de la carrière de Merlemont et son extension suite à la décision du juge des référés du Tribunal d'Amiens,
- sur le programme des festivités du 14 juillet,
- sur l'organisation des bureaux de vote lors des élections des 20 et 27 juin prochain.

# Je jardine ... et je fais quoi de mes déchets verts...?

## Qu'est-ce qu'un « déchet vert » ?

- les « petits » déchets végétaux : tontes de gazon, feuilles, plantes, et petits branchages (moins de 1m de long et moins de 5cm de diamètre).
- les « gros » déchets végétaux : arbustes déplantés, branches de plus de 1m et 5cm ...etc.

## **☒ Je ne les brûle pas :**

- ⇒ C'est interdit dans toute la région des Hauts de France (amende de 450€),
- ⇒ J'empeste mes voisins,
- ⇒ Je pollue mon entourage et la nature (émission de composés toxiques : particules, dioxines...)
- ⇒ Je risque de déclencher un incendie.

## Avec les « petits » déchets végétaux, 2 solutions :

### **☒ Je fabrique mon compost, et je le réutilise comme engrais :**

- ⇒ Je vais chercher un composteur de 600 ou 800 litres (moyennant une participation financière) au service « cadre de vie déchets » 78 rue de Tilloy à Beauvais, muni d'un justificatif de domicile,
- ⇒ Je mets dedans mes déchets verts, j'arrose et je mélange de temps en temps,
- ⇒ Au bout de quelques mois, je recycle le compost ainsi créé dans le jardin.

### **☒ Je les mets dans la collecte des déchets végétaux :**

- ⇒ Je vais chercher au POINT VERT, rue des prairies, des sacs en papier kraft pour les **déchets verts autorisés** : tontes de gazon, feuilles, plantes, petits branchages (= petits déchets végétaux)
  - ▲ **non autorisés** : bâches, sacs plastique, reste de repas, cendres, objets en verre et pots de fleurs, pierres, cailloux, terre, produits d'entretien de jardin et outils de jardin... (☞ Déchèterie)
- ⇒ Le dimanche soir (le soir seulement, surtout en cas de pluie!), je sors mes sacs de déchets verts (**▲ 7 sacs maximum et 4 fagots ficelés**), et ils seront enlevés tous les lundis très tôt, d'avril à novembre.
- ⇒ Les déchets de la collecte sont eux aussi transformés en compost, et je pourrai en bénéficier gratuitement en me rendant à la déchèterie d'Auneuil aux dates prévues (souvent en avril).

## Avec les « gros » déchets végétaux, une seule solution : la déchèterie !